



Mairie
14, Boulevard Voltaire - B.P.11 - 66202 ELNE Cedex
Tél. 04 68 37 38 39 / Fax 04 68 22 80 73
www.ville-elne.com

Cloître Musée Terrus Maternité Suisse d'Elne



Règlement des visites guidées

La Commune d'Elne assure la gestion de trois sites patrimoniaux : le cloître, le Musée Terrus et la Maternité suisse d'Elne sur lesquels les visites du public se pratiquent en individuel ou en groupe avec visite guidée ou libre.

Article 1 : Constitution du groupe

Le groupe doit être constitué d'un noyau de 10 personnes minimum afin de prétendre au service d'accompagnement à la visite et du tarif préférentiel inhérent.

Article 2 : Les horaires des visites guidées ¹

- Les visites guidées concernant **un site** se réalisent **sur les horaires d'ouverture des sites** :
 - Matinée > départ de la visite 10 h 30 ou 11 h
 - Après-midi > départ de la visite 14 h 30 ou 15 h
- Pour les visites deux sites veuillez contacter le personnel en charge des réservations :

Office de Tourisme de la Ville d'Elne :
04.68.22.05.07 / tourisme@ville-elne.com

Article 3 : Les conditions de visite

- La durée de la visite guidée est de 1 h 30 maximum.
- Si l'horaire de départ n'est pas respecté, **la ville d'Elne se réserve le droit de ne pas assurer la prestation d'accompagnement du groupe.** La visite sera à la charge du groupe et de son responsable en respectant les horaires d'ouverture et de fermeture du site concerné.
- Pour des raisons d'organisation le groupe doit impérativement se présenter 10-15 minutes à l'avance selon l'horaire de départ choisi.
- **Obligation d'avoir un responsable de groupe (son contact numéro de mobile si possible)**, afin d'avoir un interlocuteur privilégié.
- L'agent en charge de la visite guidée et le responsable de groupe se chargent du règlement des billets pour l'ensemble du groupe et se doivent de veiller au bon déroulement de la visite: silence dans les salles, respect des autres visiteurs...
- Dans le cadre d'une visite guidée et en cas d'absence de l'agent responsable de la visite guidée, si le remplacement de l'agent ne peut être effectué, la visite ne pourra pas être guidée et deviendra libre. Dans ce cas, la Ville d'Elne s'engage à informer au plus vite le responsable du groupe.

- Obligation pour le responsable du groupe ou prestataire **de confirmer une semaine à l'avance auprès de l'agent responsable des réservations, la visite demandée et le nombre définitif de personnes** (contact : 04.68.22.05.07 / tourisme@ville-elne.com).
- La Ville d'Elne se réserve le droit de modifier ou d'annuler la date d'une réservation en cas d'une programmation culturelle exceptionnelle sur l'un de ses espaces patrimoniaux. Dans ce cas, elle s'engage à informer au plus vite le responsable du groupe.

Article 4 : Itinéraires

Le personnel en charge des réservations feront parvenir un itinéraire à destination du chauffeur afin de lui faciliter (*surtout pour l'accès à la Maternité suisse d'Elne*) son arrivée et la ponctualité du groupe.

Concernant l'accès à la Maternité suisse d'Elne :

La traversée de la ville d'Elne par la R.D. 612 est déconseillée car limitée par un pont dont la hauteur n'excède pas 3,50 m. La ville d'Elne ne pourra être tenue pour responsable en cas de non-respect des itinéraires proposés et d'un retard éventuel dû à l'itinéraire choisi par le responsable du groupe et son chauffeur.

Auquel cas, si l'horaire de départ n'est pas respecté, la ville d'Elne se réserve le droit de ne pas assurer la prestation d'accompagnement du groupe. La visite sera à la charge du groupe et de son responsable en respectant les horaires d'ouverture et de fermeture du site concerné.

Article 5 : la visite du cloître

Le droit d'accès à la visite du Cloître n'inclus pas automatiquement le droit d'entrée à la Cathédrale. De par la loi française concernant la séparation de l'Église et de l'État (1905), le clergé est usufruitier des lieux de culte et par conséquent reste prioritaire quant à l'occupation dudit lieu de culte. **En cas d'offices religieux non programmés (*décès en particulier*) la cathédrale sera fermée à la visite.**

Pour information, tous les dimanches de 10 h à 12 h, la cathédrale est fermée à la visite.

¹ Pour les groupes scolaires, des ateliers pédagogiques sont proposés sur chaque site, si vous êtes intéressés par ce service, veuillez contacter le personnel en charge des réservations afin d'arrêter les modalités d'organisation et les horaires.



A Elne, le 2 février 2015

Le Maire,

Yves BARNIOL

Le responsable certifie avoir pris connaissance du présent règlement

Nom : _____

Prénom : _____

Date : ____ / ____ / ____

Signature (*précédée de la mention lu et approuvé*) :